

Durée de la session : 14 heures

Domaine de formation : ELU0405 – Formation généraliste « communication »

Prérequis : Aucun prérequis

Public : Elus

Dans l'exercice d'un mandat local, la parole de l'élu est un outil essentiel pour expliquer, convaincre et créer l'adhésion. Réunions publiques, conseils municipaux, interviews ou situations de crise exigent une expression claire, maîtrisée et impactante. Dans un environnement médiatique où l'image et la communication jouent un rôle déterminant, savoir prendre la parole avec aisance devient une compétence stratégique. Animée par Fabienne Égal, ancienne animatrice de télévision pendant plus de vingt ans, cette formation propose un véritable entraînement aux prises de parole publiques et médiatiques. Elle permet d'acquérir des techniques concrètes pour structurer son message, gérer son image et capter l'attention de son auditoire. Une formation très opérationnelle pour renforcer l'efficacité et la crédibilité de la parole politique.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Identifier les spécificités de la prise de parole dans un cadre médiatique ou public.
- Adapter leur discours en fonction du contexte, du public et du média.
- Se réapproprier son naturel.
- Mobiliser efficacement leur langage non verbal pour renforcer leur message.
- Gérer leurs émotions et leur stress pour rester alignés et percutants face caméra ou en public.
- Structurer une intervention courte, claire et convaincante en toutes circonstances.
- Développer leur impact personnel tout en affirmant leur posture d'élu.

Le programme :

Jour 1 : Les fondamentaux de la prise de parole en public et les outils du comédien.

Matinée : 9h-12h30

- Ouverture de l'atelier sur la communication : (Détermination des attentes des participants). Réflexion collective sur l'importance d'une bonne communication au sein d'une équipe, de l'entreprise, et auprès du public.
- Diagnostic : identification par chacun des participants de ses atouts et ses axes de progrès.
- Comprendre le trac et en tirer parti.

Après-midi, 14h-17h30 :

- La découverte des techniques de l'art oratoire : les six outils du comédien.
- Créer l'interactivité et l'empathie avec son public : savoir écouter et répondre aux attentes de l'auditoire.
- La gestion de la prosodie et des silences.
- L'utilisation de la gestuelle, du regard et de la voix.

Jour 2 Matin : Préparer une intervention orale :

- La structure du discours.
 - Mener une réunion, être le modérateur d'un débat, communiquer à la télévision et la radio, se présenter face à un jury, gérer les conflits.
 - Les outils de la communication verbale
 - Les modes participatif et illustratif. La maîtrise des niveaux de langue.
 - Travail sur le souffle et la ponctuation orale.
 - Transmission des émotions par le langage corporel et la voix : l'art oratoire et la proxémie.
 - Le respect du temps imparti.
- Fiches et Power Point.
 - Exercices de diction, de projection de la voix, de respiration, et d'improvisation.

Après-midi : 14h-17h30

- Maîtriser les techniques de « Ice breaking & Hook » (accroche de l'auditoire) et « block and bridge » (mot-confort, formule-charnière).
- Savoir rédiger une chronique en maximisant l'efficacité du temps imparti.
- Passer de l'explication à l'affirmation : la technique de la « pyramide inversée ».
- Travail sur les techniques d'interview en période de crise.
- Identifier les attentes des journalistes, anticiper les questions, préparer ses réponses et s'entraîner.
- Formaliser les messages clés.
- Apporter des réponses rhétoriques aux attaques rhétoriques.
- User des lois de proximité.
- Savoir vulgariser l'information et reformuler.
- Optimiser les supports techniques : fiches, diaporama, paperboard, micro, lumière, téléprompteur...

Les points forts de la formation :

- Transmission d'une solide expérience professionnelle et des bonnes pratiques : animatrice pendant 20 ans à la télévision en direct.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel ou en distanciel synchrone, en intra ou en inter-collectivités.
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle équipée d'un vidéoprojecteur, paperboard ou outils numériques, et accès à un extranet pédagogique. Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes
- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par des mises en situations.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise
- Elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.



Formatrice : Madame Fabienne EGAL

- Fabienne Egal coach bilingue et formatrice à l'international (Afrique, Angleterre), accompagne dirigeants, cadres supérieurs ou hommes politiques dans l'amélioration de leurs prestations publiques et télévisuelles.

Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – formation intra en présentiel – Deux options de financement :

- Par la collectivité (tarif groupe) formation de 14 heures -- Moins de 2 000 habitants 3 980 euros TTC -- De 2 000 à 5 000 habitants 4 400 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 4 800 euros TTC

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel – Deux options de financement :

- 800 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité
- 800 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
 - Inscription individuelle avec mobilisation du DIF Élu : Les élus peuvent s'inscrire directement via la plateforme officielle Mon Compte Formation.

Nombre de participants :

- **Formation financée en tout ou partie par le DIF Élu** : conformément à l'arrêté du 12 juillet 2023 relatif au droit individuel à la formation des élus locaux, le nombre maximal de participants financés dans ce cadre est fixé à 15 par session.
- **Formation financée directement par la collectivité** (budget formation des élus) : le nombre de participants est déterminé en concertation avec la collectivité afin de garantir la qualité pédagogique, l'interactivité des échanges et l'atteinte des objectifs. Lorsque l'effectif envisagé dépasse 15 participants, des ajustements de durée, de format ou de modalités pédagogiques peuvent être proposés.

Modalités et délai d'inscription :

Les inscriptions à cette formation peuvent être réalisées :

- **Par une collectivité dans le cadre d'une formation groupe organisée en intra ou en intercollectivités.** Lorsque cette session est programmée, l'inscription est possible jusqu'à la veille de la formation, sous réserve de places disponibles et de la validation administrative du financement.
 - Lorsque cette formation est organisée à la demande d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), la date et les modalités d'organisation sont définies d'un commun accord après validation du devis et de la convention de formation.
- **À titre individuel, notamment dans le cadre du dispositif DIF Élu ou d'un financement par une collectivité.**

- Pour les inscriptions individuelles réalisées via la plateforme Mon Compte Formation, l'entrée en formation intervient après expiration du délai légal de rétractation de 11 jours ouvrés prévu par les conditions générales d'utilisation de la plateforme.

Accessibilité et référent handicap :

- Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.
- Le référent handicap de FDEL échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour jeudi 5 mars 2026